



Municipalité de SAINT-DIDACE

Bureau de la direction générale

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné aux personnes intéressées, par la soussignée, secrétaire-trésorière, **QUE** :

Le Conseil municipal a adopté, lors de sa séance du 13 janvier 2020, les règlements suivants :

- 337-1-2020 intitulé « **Règlement modifiant le règlement 337-2019 relatif au traitement des membres du conseil de la municipalité de Saint-Didace.** »

L'objet de ce règlement est d'ajouter le traitement des membres du conseil lors de leur présence à une séance extraordinaire et de confirmer la rétroactivité au 1^{er} janvier 2019.

- 345-2020 intitulé « **Règlement pour déterminer les taux de taxes, tarifs et compensations pour l'exercice financier 2020** ».

L'objet de ce règlement est clairement énoncé dans le titre.

Ces règlements sont disponibles pour consultation au bureau municipal durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site web à www.saint-didace.com

Donné à Saint-Didace, ce 14 janvier 2020

Diane Desjardins
Directrice générale adjointe, greffe